



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 192/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Demande de subventions
pour l'organisation des
manifestations culturelles
2024

ONT DONNÉ POUVOIR : Thierry GUIDO à Daniel GIORDAN, Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de plusieurs organismes, afin de financer l'organisation d'un festival pour l'été 2024.

Le montant de cette demande de subvention est 55 000 € et se compose comme suit :

- **Location du chapiteau :** 15 000 €
- **Organisation de manifestations :**
 - Concert « chanson française » 20 000 €
 - Spectacle hypnose Michel KAPLAN 5 000 €

- Spectacle humour Éric COLLADO 5 000 €
- Comédie musicale « Cyrano » 6 000 €
- Concert classique/lyrique 2 000 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 15 000 €, l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total, et l'aide de la Région à hauteur de 20% du montant total, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions pour l'organisation des manifestations culturelles 2024.

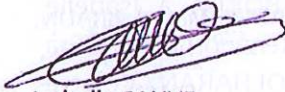
APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre t article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET: ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2024


DEPENSE :

Montant 55 000 € TTC

RECETTES :

DEPARTEMENT	15 000 €
DRAC 20%	11 000 €
REGION 20%	11 000 €
PART COMMUNE	18 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023

Le Maire

Maire de BREIL-SUR-ROYA
Sébastien OLLIVARAN